

Le logement social bénéficie de financements de l'Etat qui définissent trois catégories de logements sociaux. A chaque catégorie correspondent des plafonds de ressources maximum par catégorie de logement social et situation familiale.

**Pour information : ce sont des niveaux de ressources maximum par catégorie de logement social et situation familiale (arrêté du 24 décembre 2020)**

PLAFONDS DE RESSOURCES (À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021)	LOGEMENT PLAI	LOGEMENT PLUS	LOGEMENT PLS
1 personne seule	11 531 €	20 966 €	27 256 €
2 personnes sans personne à charge* à l'exclusion des jeunes ménages** ou 1 personne seule en situation de handicap***	16 800 €	27 998 €	36 397 €
3 personnes ou une personne seule avec 1 personne à charge* ou jeunes ménages** ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap***	20 203 €	33 670 €	43 771 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge* ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap***	22 479 €	40 648 €	52 842 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge* ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap***	26 300 €	47 818 €	62 163 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge* ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap***	29 641 €	53 891 €	70 058 €
Personne supplémentaire	3 306 €	6 011 €	7 814 €

\* Personnes à charge = ce sont celles qui sont considérées comme telles au plan fiscal (CGI : art. 196, 196 A bis et 196 B).

\*\* Jeunes ménages = couple marié, pacsé, ou concubins, sans personne à charge, dont la somme des âges révolus des 2 conjoints est au plus égal à 55 ans

\*\*\* Personnes en situation de handicap = celles titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" (art. L.241-3 du code de l'action sociale et des familles)

Les **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : ce sont les logements sociaux aux loyers les plus bas,

Les **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) : les loyers sont plus élevés que pour ceux des logements PLAI,

Les **PLS** (Prêt Locatif Social) : les loyers de ces logements dits "intermédiaires", sont plus élevés que ceux des logements PLUS.